

## Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

### Mise à disposition d'emplacements – Kermesse européenne du 9 mai sur la Place du Château

#### I. Organisme gestionnaire

Ville de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 Strasbourg Cedex

#### II. Date de publication

22/03/2024

#### III. Objet du titre domanial

Chaque année, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg organisent la Fête de l'Europe au mois de mai. Cette année, une kermesse sera organisée le 9 mai par la Ville pour célébrer la journée de l'Europe lors d'une après-midi festive qui comprendra un village associatif, des animations pour enfants, quelques spectacles sur une petite scène. À cette occasion, la Ville de Strasbourg mettra à disposition deux emplacements destinés à accueillir des foodtrucks (une offre salée avec boissons et une offre sucrée avec boissons)

#### IV. Localisation

Place du Château, Strasbourg 67 000

#### V. Modalités d'occupation

L'activité sera autorisée par un arrêté d'occupation temporaire.

L'autorisation d'occupation sera établie pour une durée de 1 jour sans reconduction tacite.

Conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale dont le montant est fixé par arrêté tarifaire.

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

#### VI. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1 alinéa 2 relatif aux occupations de courte durée ou dont le nombre d'autorisations disponibles n'est pas limité. Celle-ci vise à renseigner les candidats quant aux modalités générales d'occupation et à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent.

##### Éléments de candidature

- photocopie **recto-verso** de la carte **définitive** permettant l'exercice d'activités non sédentaires délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les personnes exerçant une activité commerciale et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les personnes exerçant une activité

artisanale, **en cours de validité, (uniquement pour les commerçants dont le siège n'est pas localisé à Strasbourg).**

- l'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés, **daté de 2024**,
- attestation de la police d'assurance multirisque **2024** (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- Une présentation de l'offre proposé (carte des menus, visuel des stands, etc.)

Date limite de candidature

08/04/2024 à 12h00 (heure de Paris)

Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmis par voie électronique à l'adresse : [publiciteODP@strasbourg.eu](mailto:publiciteODP@strasbourg.eu).

L'objet du courriel devra obligatoirement et uniquement mentionné :

*APP [objet de la publication] + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).*

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

## VII. Modalités d'attribution

À l'issue de la présente publication, les candidats pourront se voir attribuer les titres par la Ville de Strasbourg.

Dans le cas où un nombre de candidats ayant manifesté un intérêt à la délivrance du titre d'occupation nécessiterait l'organisation d'une procédure de sélection, la Ville de Strasbourg organisera celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis.

## VIII. Contacts

Service Achat et commande publique : [publiciteODP@strasbourg.eu](mailto:publiciteODP@strasbourg.eu)

Service du domaine public : [sophie.alimi@strasbourg.eu](mailto:sophie.alimi@strasbourg.eu)